

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} FEVRIER 2016
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 22 JANVIER 2016**

Séance : 01/2016

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 1^{er} février 2016, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 22 janvier 2016.

11 conseillers municipaux étaient présents : Mesdames MOREL, TURPAIN, PAGES, GODESENCE, PRUVOST, MANTEN et Messieurs DESSE, CRESSON, DUTHOO, LEWEURS, MALY.

Absents : Madame COISNE Sylvie ayant donnée pouvoir à Monsieur DUTHOO Jean François
Madame LELEU Hélène, Messieurs CRANKSHAW et DECARNIN.

L'ordre du jour était le suivant :

- 01 / 2016 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 01 / 2016 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 01 / 2016 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 01 / 2016 / 04- * - Demande de subvention Chambres de métiers et de l'artisanat
- 01 / 2016 / 05- * - Demande de subvention pour seconde tranche de l'école (ARTOIS COMM, CAF)
- 01 / 2016 / 06- * - Demande de subvention Ferme de Monsieur SENECHAL, réserve parlementaire
- 01 / 2016 / 07- * - Création d'un emploi aidé
- 01 / 2016 / 08- * - Location salle pour la SOFIPA
- 01 / 2016 / 09- * - SIADEBP Compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 01 / 2016 / 10- * - Loi NOTRe, demande de la commune de LESTREM
- 01 / 2016 / 11- * - Revalorisation du salaire des animateurs
- 01 / 2016 / 12- * - Compte rendu des différents syndicats
- 01 / 2016 / 13- * - Questions diverses

01 / 2016 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur MALY Eric se propose pour être secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

01 / 2016 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

01 / 2016 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé les bons de commande suivants :

1. Commande YESSS ELECTRIQUE
Eclairage bureau Virginie 270 € 00 TTC

Eclairage public

133 € 00 TTC

2. Commande BEUVAIN

Produits d'entretien

269 € 58 TTC

Produits alimentaires

408 € 82 TTC

01 / 2016 / 04- * - Demande de subvention : Chambres de métiers et de l'artisanat

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de demande de subvention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui signale que Monsieur VOETS Guillaume est concerné par sa formation de CAP pâtissier. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de faire la réponse habituelle à savoir que la commune ne participe pas à ce type de financement.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2016 / 05- * - Demande de subvention pour la seconde tranche de l'école (ARTOIS COMM, CAF)

Monsieur le Président signale qu'il a envoyé 2 dossiers de demande de subvention à Artois Comm pour la seconde tranche de l'école, l'un pour solliciter les fonds de concours l'autre pour une subvention concernant l'accessibilité. Pour le dossier accessibilité, le conseil n'avait pas encore délibéré et il propose aux membres de délibérer sur le montant de 8 750 € qui représente 25% des 35 000 € 00 de travaux relatifs à la mise en accessibilité. L'ensemble des demandes de subvention est repris dans le tableau suivant :

Restructuration et mise en conformité de l'école primaire et mise en accessibilité des bâtiments communaux : Mairie, Foyer communal.					
Plan de financement prévisionnel (HT)					
Dépenses (HT)			Recettes (HT)		
Travaux de restructuration-pole primaire	250 000,00 €	75,76%	DETR	82 500,00 €	25,00%
Acessibilité mairie, foyer, école	35 000,00 €	10,61%	Artois-Comm (fonds conc.)	80 000,00 €	24,24%
			Artois-Comm (accessibilité)	8 750,00 €	2,65%
			CAF	56 250,00 €	17,05%
			FARDA (Conseil Départ.)	22 500,00 €	6,82%
Total des travaux	285 000,00 €	86,36%	Total Subvention	250 000,00 €	75,76%
Frais d'architecte + OPC	30 800,00 €	9,33%	Commune	80 000,00 €	24,24%
Bureau de contrôle, SPS	6 000,00 €	1,82%	(Fonds propres + Emprunt)		
Assurance, Géomètre, Publication, etc...	6 700,00 €	2,03%			
Branchements concessionnaires	1 500,00 €	0,45%			
Total des Frais annexes	45 000,00 €	13,64%	Total Collectivités	80 000,00 €	24,24%
Total : Travaux + Services (HT)	330 000,00 €	100,00%		330 000,00 €	100,00%

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président propose également de délibérer sur le montant de demande de subvention pour la Caisse d'Allocations Familiales, en sachant que la CAF ne participe pas aux travaux de mise en accessibilité. Il propose donc de demander une subvention de 56 000 € 00 sur un montant de travaux et services de 295 000 € 00 HT, suivant le tableau suivant :

Restructuration de l'école primaire des deux rivières.

Plan de financement prévisionnel (HT)

Dépenses (HT)			Recettes (HT)		
Travaux de restructuration du pole primaire (Démolitions, Gros-œuvre, finitions, chauffage)	250 000,00 €	84,75%	DETR	59 000,00 €	20,00%
			Artois-Comm (fonds conc.)	80 000,00 €	27,12%
			CAF	56 000,00 €	18,98%
			FARDA (Conseil Départ.)	20 000,00 €	6,78%
Total des travaux	250 000,00 €	84,75%	Total Subvention	215 000,00 €	72,88%
Frais d'architecte + OPC	30 000,00 €	10,17%	Commune	80 000,00 €	27,12%
Bureau de contrôle, SPS	4 500,00 €	1,53%	(Fonds propres + Emprunt)		
Assurance, Géomètre, Publication, etc...	6 500,00 €	2,20%			
Branchements concessionnaires	4 000,00 €	1,36%			
Total des Frais annexes	45 000,00 €	15,25%	Total Collectivités	80 000,00 €	27,12%
Total : Travaux + Services (HT)	295 000,00 €	100,00%		295 000,00 €	100,00%

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour faire une demande de 56 000 € 00 auprès de la CAF.

01 / 2016 / 06- * - Demande de subvention concernant la Ferme de Monsieur SENECHAL, réserve parlementaire

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que la demande initiale auprès de la réserve parlementaire était de 20 000 € et qu'il nous sera accordé la somme de 30 000 €. Monsieur le Président propose de délibérer de modifier le plan de financement en prenant en compte la somme de 30 000 € selon le tableau suivant :

Projet : Restauration de la Ferme Sénéchal					
Plan de financement prévisionnel (HT) de la Phase 2					
Dépenses (HT)			Recettes (HT)		
Maconneries, Couvertures	165 000,00 €		Région (Fondation du Patrimoine)	35 000,00 €	18,94%
			Conseil Général	60 000,00 €	32,47%
			Réserve parlementaire	30 000,00 €	16,23%
Total / Tranche 2	165 000,00 €		Total Subvention	125 000,00 €	67,64%
Frais d'architecte	14 850,00 €		Souscription volontaire (Sourires d'Autistes)	10 000,00 €	5,41%
Coordinateur SPS	4 950,00 €		Abondement Fondation Patrimoine	9 000,00 €	4,87%
			Commune (Fonds propres)	40 800,00 €	22,08%
Services	19 800,00 €		Total Collectivités	59 800,00 €	32,36%
Total : Travaux + Services (HT)	184 800,00 €			184 800,00 €	100,00%

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2016 / 07- * - Création d'un emploi aidé

Monsieur le Président signale que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait informé les membres du conseil qu'il avait recruté Madame RZEPA Karina en emploi CUI. La Trésorerie lui a réclamé la délibération de création de ce CUI. Il propose donc aux membres du conseil municipal de valider le recrutement de Madame RZEPA Karina en CUI.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour que Madame RZEPA soit recrutée en CUI.

Monsieur MALY demande quels sont les horaires de Madame RZEPA ?

Madame MOREL indique que de Madame RZEPA travaille le lundi de 14 H 30 à 16 H 30 pour le comptage de la vaisselle des locations de l'Espace Avenir, puis elle travaille en Mairie. Le mardi, elle travaille de 13 H 30 à 16 H 30 pour effectuer du nettoyage que Madame CRANKSHAW lui demande de faire. Le mercredi, elle s'occupe des centres aérés de 13 H 00 à 18 H 30 et de la garderie du soir. Le jeudi, elle a en charge les TAP de 13 H 30 à 16 H 30 et le vendredi de 7 H 30 à 12 H, il y a la garderie, le comptage de la vaisselle à l'Espace Avenir + travail de mairie et de 13 H 30 à 14 H 30 remise des clés pour l'Espace Avenir. Monsieur le Président signale que le CUI est remboursé sur la base du SMIC à 75 % et qu'il a proposé à Madame RZEPA Karina d'effectuer une formation BAFA. Madame MOREL signale que Madame RZEPA va également effectuer les centres aérés et que durant la semaine de centre, elle va effectuer plus d'heures qu'elle va récupérer la semaine suivante en congés.

01 / 2016 / 08- * - Location salle pour la STDN

Monsieur le Président signale qu'il a de nouveau une demande de location de l'Espace-Avenir en semaine de la part des Etablissements PATOUX pour le groupe STDN. Monsieur le Président propose d'inclure dans le contrat de location les tarifs suivants :

Pour une location du matin au soir avec possibilité de repas le midi le prix demandé serait de 240 € plus les 60 € de nettoyage obligatoire en sachant qu'il n'y a plus de possibilité de pouvoir louer le week-end surtout lorsque la location a lieu le vendredi.

Pour une location pour l'après midi uniquement, le prix demandé serait de 190 € avec les 60 € de nettoyage obligatoire.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour l'application de ces nouveaux tarifs.

Pour le tarif de la location STDN du 5 février 2016, il sera donc appliqué le tarif de 190 € + 60 € car la société ne loue l'Espace Avenir que l'après midi.

01 / 2016 / 09- * - SIADEBP Compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Monsieur le Président donne lettre de la lettre de Monsieur le Président du SIADEBP concernant la compétence de défense extérieur contre l'incendie au SIADEBP. Monsieur MALY demande quels sont les transferts de compétence. Il y a :

L'élaboration du schéma extérieur contre l'incendie,

L'entretien des ouvrages de défense incendie,

Le contrôle des points d'eau incendie,

Tranchées (ouverture et réfection) 50 % SIADEBP, 50% Commune,

Compteurs, branchements, raccordements et essais 100% SIADEBP,

Canalisation coût du renouvellement à l'identique pris en charge par le SIADEBP, plus valeur liée au renforcement de la conduite à la charge de la commune,

Fourniture et pose de poteau incendie 50% charge SIADEBP, 50% Commune,
Fourniture et pose de citerne 50% SIADEBP, 50% Commune.

Monsieur le Président précise aux membres du conseil municipal que BEUVRY fait maintenant partie de ce syndicat et que leur réseau n'est pas en très bon état. Il fallait donc revoir ces compétences afin de ne pas impacter les autres communes adhérentes depuis plusieurs années.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour que le SIADEBP ait la compétence Défense Extérieurs Contre l'Incendie.

01 / 2016 / 10- * - Loi NOTRe demande de la commune de LESTREM

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que Monsieur HURLUS a repris contact avec lui pour proposer de réaliser une « commune nouvelle » dans le cadre de la loi NOTRe avec VIEILLE CHAPELLE. Pour la commune de LESTREM, cela leur permettrait de ne pas perdre une partie de leur dotation. Monsieur le Président signale qu'il serait plus favorable pour créer une commune nouvelle avec des communes du Bas-Pays, membres d'Artois-Comm comme RICHEBOURG et/ou LA COUTURE. Monsieur HURLUS lui a indiqué de RICHEBOURG avait une dette importante. Monsieur le Président signale également que LESTREM ne fait pas partie de la même communauté de communes et qu'à Artois Comm le ramassage des déchets ménagers est gratuit.

Monsieur le Président signale qu'il a assisté à une réunion avec Messieurs les Maires des communes environnantes à savoir NEUVE CHAPELLE, RICHEBOURG, LA COUTURE, ESSARS, et LOCON afin de mettre en commun certaines activités. Une autre réunion sera programmée courant avril, Monsieur le Président souhaite qu'un ou plusieurs adjoints assiste(nt) avec lui à cette réunion.

01 / 2016 / 11- * - Revalorisation du salaire des animateurs

Monsieur le Président propose d'appliquer les tarifs de l'échelle 3 échelon 1 en vigueur pour les animateurs de centre de loisirs.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2016 / 12- * - Compte rendu des différents syndicats

Il n'y a pas eu de réunion de syndicat depuis la dernière réunion du conseil municipal

01 / 2016 / 13- * - Questions diverses

01 / 2016 / 13.01 Demande de subvention des PEP 62

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président des PEP62 et signale qu'un enfant de VIEILLE CHAPELLE bénéficie de l'aide de l'Association Départementale de l'Enseignement Public. Cet organisme met un dispositif d'aide pédagogique à domicile gratuite pour les familles aux enfants malades et accidentés, dispositif d'accompagnement scolaire individualisé et de lutte contre l'illettrisme, attribution de secours financier d'urgence, dans le cas de situation familiales exceptionnelles, aide au départ en vacances ou en classe de découverte, prise en charge individualisée dans les établissements spécialisés gérés par l'association, organisation de séjours de vacances et de classes de découverte. Après cet exposé Monsieur le Président propose d'allouer la somme de 50 € à cet organisme car un enfant de VIEILLE CHAPELLE a été concerné

en 2015. Monsieur le Président propose de délibérer. Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

01 / 2016 / 13.02 CAF appel à projet création d'équipement

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que le dossier concernant le projet d'acquisition de jeux extérieurs a été enregistré par la CAF pour un montant de 2 400 € 00 de subvention et que pour valider ce projet il faut établir la demande de subvention. Il demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire cette demande.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2016 / 13.03 Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que le Plan de Gestion des Risques Inondation peut être consulté sur le site suivant :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?PGRI-et-strategies-locales>

01 / 2016 / 13.04 Location du chapiteau de la commune

Monsieur le Président indique qu'il a eu plusieurs demandes pour le prêt du chapiteau communal. Il propose que, si celui-ci est prêté, il sera monté et démonté par les employés communaux. Cela prendra une demi-journée à deux employés et il sera demandé au locataire que les employés communaux soient assistés par deux personnes supplémentaires. Monsieur MALY pose la question concernant la commission de sécurité. Monsieur le Président précise que la commission de sécurité passe chaque année pour valider la conformité du chapiteau. Monsieur le Président propose le tarif de 250 € 00 avec une caution de 500 € 00 uniquement pour les habitants de VIEILLE CHAPELLE. Monsieur le Président propose également d'établir une convention pour le prêt de celui-ci

Après délibération 10 sont pour et une abstention.

01 / 2016 / 13.05 Programmation des différentes réunions

Réunion de la commission des impôts : Lundi 22 février 2016 à 18 H 00
Réunion pour le parcours du cœur : Mardi 1^{er} mars 2016 à 18 H 30
Réunion de la commission de travaux : Mercredi 16 mars 2016 à 18 H 00
Réunion de la commission des finances : Jeudi 24 mars 2016 à 18 H 00
Réunion de conseil municipal : Mercredi 30 mars 2016 à 19 H 00

01 / 2016 / 13.06 Recensement population

Le recensement de la population a commencé le 21 janvier pour se terminer le 20 février. Monsieur le Président signale qu'à ce jour il n'y a que 25% des personnes qui ont été recensées et propose de voir pour recruter une seconde personne. Cette délibération annule et remplace celle

du 25 novembre 2015. Il propose également que les deux personnes soient rémunérées au prorata du nombre de logements recensés sur la base de 1 000 € brut. De même, il propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une prime de 500 € à Madame SOUILLART Virginie en tant que « coordonnatrice recenseur » pour le travail supplémentaire occasionné par cette tâche.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2016 / 13.07 le SIAAAH

Monsieur LEWEURS demande si nous avons eu une réponse suite au courrier envoyé à Madame la Préfète concernant la dissolution du SIAAAH. Monsieur le Président signale que Monsieur le Sous Préfet lui a téléphoné à ce sujet en lui signalant que le syndicat ne sera dissous que lorsqu'une solution sera trouvée pour l'entretien des courants qui sont gérés par ce syndicat.

Monsieur le Président signale également que lors du prochain bureau communautaire, il sera question de la convention qui sera passée entre Artois Comm et les communes de LESTREM et LA GORGUE concernant la Lawe et la dissolution du SIPAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 50.